

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE LA POPULATION

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

CABINET 

DIRECTION GENERALE
DE LA SANTE 

SERVICE MEDICO-SOCIAL 
CONSEIL DE SANTE

DECRET N° 2004-486 /MSP/CAB/DGS/SMSCS
du ~~30 Décembre 2004~~ portant attribution d'une
indemnité de survie à madame
OBILI née **EKOMBI Emilienne**
âgée de 63 ans

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT**

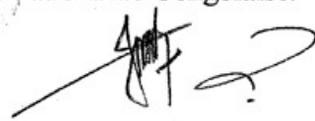


Vu la Constitution du 20 Janvier 2002;
Vu la loi 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique, instituant en son article 22 un conseil de santé auprès du ministre en charge de la santé publique;
Vu la loi 014-92 du 29 avril 1992 instituant un plan national de développement sanitaire;
Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement;
Vu la loi N° 33-2003 du 30 Décembre 2003 portant loi de Finances, exercice 2004;
Vu la Circulaire N° 0112/MEFB-CAB du 10 Février 2004, fixant les modalités d'exécution et de contrôle du Budget de l'Etat et des Organismes subventionnés pour l'exercice 2004;
Vu le dossier médical de madame **OBILI** née **EKOMBI Emilienne**;
Vu le procès-verbal du conseil de santé du 08 juin 2004;
Après agrément du ministre de la santé et de la population;



DECRETE

Article 1er: A titre exceptionnel, une indemnité de survie en France, correspondant au SMIG français sera allouée mensuellement à madame **OBILI** née **EKOMBI Emilienne**, de nationalité Congolaise.

Article 2: Cette indemnité de survie sera réglée à l'intéressée par la paierie du Congo à Paris durant la période des soins prolongés.

Article 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.


2004-486

Fait à Brazzaville, le 29 décembre 2004

Par le président de la République,

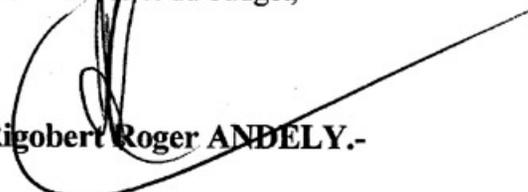


Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le ministre de la santé et de la population,


Dr. Alain MOKA.-

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Rigobert Roger ANDELY.-

AMPLIATIONS:

M.S.P.....	2
M.E.F.B.....	2
D.G.B.....	4
D.G.C.F.....	2
S.G.G/B.C.....	18
AMBACONGO/PARIS.....	2
PAIERIECONGO/PARIS.....	2
SMS AMBAC/PARIS.....	2
INTERESSEE.....	2
ARCHIVES.....	4/40 ^h



